



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2023

Délibération n° 06

Date de convocation
13.10.2023

Date d'affichage
18.10.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX

Absents représentés

Mme M. GOTIN par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. D. VIGNEULLE – M. FC. YOUMBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme A. ADJELI par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 077-217701226-20231023-DEL_23OCT23_6-DE

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

Mme Marie-Martine SALLES., rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Au sein de la Direction Générale Adjointe des services

Direction petite enfance

Dans le cadre de la réorganisation du Pôle Social, il est nécessaire de recruter un Attaché, à temps complet, par le biais d'une mutation, à compter du 1^{er} février 2024.

Crèche Familiale Ribambelle

Suite au départ en mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Éducateur de jeunes enfants contractuel, à temps complet, à compter du 6 septembre 2023.

Au sein du Pôle Ressources Humaines

Service carrières-paies

Suite au départ en mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Rédacteur, à temps complet, par le biais d'une mutation, à compter du 15 janvier 2024.

Direction des affaires juridiques, commandes publique et patrimoine

Suite au départ en mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Attaché contractuel, à temps complet, à compter du 5 décembre 2023.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 23 octobre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Fabrice BOURDEAU



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -